

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés  
« MINI JACKPOT », « SUPER 10 OU 200 », « BANCO », « CASH »,  
« MENEZ L'ENQUETE », « MISSION NATURE » et « BINGO »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr)

**Article 1 – Emissions des tickets des jeux**

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MINI JACKPOT » fait le 22 novembre 2023 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « MINI JACKPOT » ayant le code jeu 836, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 4 mars 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « SUPER 10 OU 200 » fait le 14 février 2019 et modifié le 23 décembre 2019 et le 16 juillet 2021 s'applique à l'émission n° 06 du jeu « SUPER 10 OU 200 » ayant le code jeu 668, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 11 mars 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « BANCO » fait le 30 novembre 2020 s'applique à l'émission n° 02 du jeu « BANCO » ayant le code jeu 887, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 18 mars 2024.

**Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux**

L'émission n° 03, code jeu 140 des tickets du jeu « CASH » est clôturée le dimanche 03 mars 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 2 avril 2024 inclus.

**Article 3 – Forclusions des émissions des tickets des jeux  
et résiliation des règlements des jeux**

L'émission n° 01, code jeu 704 tickets du jeu « MENEZ L'ENQUETE » sont clôturées le dimanche 03 mars 2024.

La date limite pour entamer une prise de jeu digitale est fixée au 01 avril 2024. Le joueur pourra terminer sa prise de jeu digitale jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024 inclus.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 31 mai 2024 inclus.

Le règlement particulier du jeu « MENEZ L'ENQUETE » fait le 6 janvier 2023 est résilié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

**Article 4 – Forclusions des émissions des tickets des jeux  
et résiliation des règlements des jeux**

L'émission n° 01, code jeu 807 des tickets du jeu « MISSION NATURE » est clôturée le dimanche 31 mars 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 30 avril 2024 inclus.

En conséquence le règlement fait le 24 juillet 2023 est résilié le 1<sup>er</sup> mai 2024.

L'émission n° 01, code jeu 809 des tickets du jeu « BINGO » est clôturée le dimanche 31 mars 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 30 avril 2024 inclus.

En conséquence le règlement fait le 20 septembre 2023 est résilié le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Fait le 28 février 2024,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

Charles Lantieri